

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 742

Artikel: Ollon-CEDRA : réplique, duplique : un dépôt... quel dépôt?
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017096>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ces chers clients qui consomment et qui votent aussi

Petite chronique de la propagande énergétique (suite, cf. DP 741). Difficile de donner d'ores et déjà des chiffres, mais la campagne d'opposition aux initiatives énergétiques doit battre des records. Le déferlement de brochures en tous genres, d'annonces payantes dans les journaux (et jusque dans les plus petits), de lettres circulaires «personnalisées», de lettres de lecteurs bien intentionnées, atteint certainement une ampleur que n'avait même pas la campagne menée par les banques à l'occasion de la dernière consultation populaire. C'est tout dire. Il y a là, depuis une dizaine de jours, au moment où les milieux pronucléaires ont fait donner la garde, une extraordinaire démonstration de puissance (payée par tous les contribuables-consommateurs d'électricité, quelles que soient leurs intentions de vote) qui devra être analysée, indépendamment de l'issue du scrutin. Ci-dessous, un petit exemple de ce que peut faire une société productrice d'électricité pour «toucher» ses clients. Lettre jointe à la facture mensuelle par la Société romande d'électricité (en annexe, le texte des deux initiatives):

Société Romande d'Electricité

Société Electrique Vevey-Montreux

Société des Forces Motrices de la Grande-Eau

Clarens, août 1984

Deux initiatives populaires relatives à l'énergie électrique seront soumises au vote des citoyennes et citoyens de notre pays le 23 septembre prochain.

L'une s'intitule "Pour un avenir sans nouvelles centrales atomiques" et l'autre "Pour un approvisionnement en énergie sûr, économique et respectueux de l'environnement".

Responsables de votre approvisionnement permanent en électricité nos sociétés vous invitent à lire attentivement ces deux initiatives et à en mesurer la portée économique et sociale pour votre avenir.

La première exclut le remplacement des centrales atomiques actuellement en service, ce qui privera à un moment donné la Suisse du 30 % de l'électricité disponible actuellement.

La deuxième, séduisante par son titre ambigu, propose d'introduire dans la Constitution un impôt supplémentaire sur l'énergie, une centralisation au niveau de la Confédération et une interdiction pure et simple de construire de nouvelles centrales électriques importantes qu'elles soient au charbon, hydrauliques, atomiques ou de toute autre nature.

Est-ce ce que vous voulez ?

Votre réponse dans l'urne déterminera votre avenir.

La Direction

Un dépôt... quel dépôt?

La CEDRA a déposé sa requête pour des «sondages» à Ollon. La commune a fait opposition et la CEDRA, maintenant, répond aux oppositions. On en est là. La lecture de cette duplique est fastidieuse, comme la plupart des textes concernant ce problème.

On y pique pourtant quelques fleurs. Question déchets, d'abord: la commune se plaignait du flou de la définition des déchets qui aboutiraient dans la future éventuelle caverne. La CEDRA persiste et signe. Page 19: «Les termes déchets de faible activité et déchets de moyenne activité ont leur origine dans la manipulation de substances actives. On les utilise encore sans définition exacte. La CEDRA, comme d'autres dans le domaine de déchets radioactifs, vise à une définition essentielle, convenable à un dépôt final. On part du dépôt et fixe les critères concernant les déchets à l'aide des analyses de sécurité: on définit les déchets qui peuvent être déposés dans un site spécifique en déterminant les barrières techniques et géologiques et l'ensemble des exigences de sécurité de ce site.»

Bon, d'accord, comme pensée ça n'est pas très lumineux. Il doit régner une certaine confusion dans le cerveau qui vient affirmer que «les termes déchets de faible activité... etc... ont leur origine dans la manipulation de substances». Admettons que l'auteur a voulu dire: les catégories de déchets, etc... Mais passons et en clair cela veut dire qu'on va d'abord voir la qualité du site et, ensuite, décider de la toxicité des déchets qu'on y enfouira. Sans même prendre l'engagement formel de n'y jamais entreposer de déchets hautement radioactifs; il est seulement dit: «On ne prévoit pas de déposer des déchets vitrifiés dans un dépôt de type

B.» (Type d'Ollon.) Mais, sait-on jamais: des fois que la qualité serait excellente...?

Donc il s'agit bien de la situation que nous avons dénoncée ici même. Imaginez l'industriel qui introduit une demande de permis de construction pour une usine en refusant de révéler ce qu'il compte y fabriquer. On verra, suivant la conjoncture, des pâtes alimentaires, des explosifs, des moteurs d'avion ou des engrais chimiques. Essayez donc de faire une telle demande dans ce pays où il est interdit d'ouvrir une fenêtre dans une façade sans autorisation officielle.

En ce qui concerne le choix du site, la CEDRA couche sur ses positions. La preuve en est que ses estimations et celles des géologues de la Confédération sont identiques. Pour le démontrer, on a droit à un tableau (pp. 16 et 17) où chacun peut voir la concordance de ces estimations. Mais il manque un petit détail à ce tableau: ce sont les dates qui n'apparaissent que discrètement dans le texte. Chacun peut alors voir que les estimations de la CEDRA sont postérieures à celles des géologues d'environ une année. C'est pas sorcier de se mettre d'accord avec ses experts, quand on connaît leur avis... D. Rigassi avait trouvé, lui, que le site d'Ollon n'était pas le meilleur en utilisant les estimations de la CEDRA elle-même, mais avec un peu plus de rigueur, en remplaçant les estimations par des notes. Faisant fi de «toute base scientifique» on lui reproche d'avoir additionné «des pommes et des poires». C'est curieux tout de même cette démarche qui est parfaitement sérieuse quand c'est la CEDRA qui la suit et dépourvue de toute base scientifique quand c'est quelqu'un d'autre qui arrive à un résultat différent...

LA LEÇON DU NORD-OUEST

On pourrait reprendre la démonstration à propos de la géologie du site. La CEDRA sait. Ses rap-

ports «montrent les faits sous leur vrai jour. (...) Il est inutile de discuter la différence entre les diverses hypothèses géologiques. Etc...». La CEDRA tenait rigoureusement les mêmes propos quand des géologues lui proposaient de modifier sa campagne de forage du nord-ouest de la Suisse. Les forages ont pourtant prouvé que ces géologues avaient raison: la leçon n'a servi à rien.

Et puis, il y a ceci, p. 44: «C'est un des éléments caractéristiques de la démocratie, que la minorité doive se conformer à la majorité.» Voilà qui ressemble plutôt à une dictature de la majorité. Aux antipodes du «consensus» helvétique.

DÉMOCRATIE

Rogne sous la Coupole

Il y a des rognés et des grognés qui ont la vie dure. On se souvient certainement des difficultés faites par les milieux conservateurs à l'élection au Tribunal fédéral de Martin Schubarth. Ce dernier, tout juge fédéral qu'il soit enfin, est toujours sous la haute surveillance de quelques parlementaires de droite qui n'ont pas avalé leur défaite.

Dernier épisode du règlement de compte.

Avant les vacances d'été, le conseiller national, libéral et neuchâtelois, Jeanneret saute en l'air en lisant «L'Illustré». Au sommaire, une interview du juge honni, abordant qui plus est le thème délicat de la consommation de drogue. Lecture attentive et sélection de passages «critiquables».

Le 12 juin dernier, dénonciation du scandale sous la forme d'une «question ordinaire», demandant au Conseil fédéral de prendre position. A la clef, une petite liste de mots prononcés par Martin Schubarth:

«La pénalisation de la consommation du cannabis est une erreur»...

«... Parallèlement à une décriminalisation du haschich, on devrait tendre à durcir la législation concernant alcool et tabac.»

Nous en passons, pour en arriver à une vigoureuse conclusion, jetant l'anathème sur le juge fédéral: «Chacun sait que le haschich est bel et bien un tremplin vers les drogues dures. Le Ministère public fédéral vient d'ailleurs d'en rappeler les effets nocifs.» On admirera la remarquable concision d'une démonstration qui fait en quatre lignes la synthèse d'un sujet qui divise les experts depuis des années.

Mais le parlementaire n'en reste pas là. Et c'est bien sûr dans les deux phrases suivantes qu'il livre le fond de sa pensée: «De tels propos ne sont peut-être pas étonnants de la part d'un juge fédéral dont la candidature avait été, en septembre 1982, fort contestée par ceux qui le connaissaient. Ils sont par contre étonnants quand on sait que le Tribunal fédéral est soit-disant surchargé et que ses membres ne devraient pas avoir le loisir de se prêter à de telles interviews.» Et la rogne de repartir pour un tour.

Le conseiller national Jeanneret n'attendait en réalité pas de réponse. Il n'en a pas eu, le Conseil fédéral se bornant à le renvoyer à un rapport de la Commission fédérale des stupéfiants et protestant pour le reste qu'il ne lui «incombait pas d'émettre un avis au sujet de déclarations faites à la presse par un juge fédéral».

Le temps précieux de l'interpellateur, le temps précieux des collaborateurs mobilisés pour une réponse de pure forme, tout cela dûment dactylographié, multicoté, distribué. A propos de surcharge...

MOTS DE PASSE

Révolution

Comme chacun sait
la terre ne tourne pas
rond.

Hélène Bezençon